



Centre de gestion
de Seine-et-Marne
Fonction Publique Territoriale

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2024

**DELIBERATION
N° 24-34**

**FINANCES–PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS AU TITRE DES MISSIONS
FACULTATIVES FACTURÉES À L'ACTE MOYENNANT CONVENTION POUR 2025**

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à neuf heures trente, s'est réuni
Le 12 novembre 2024 en son siège, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de Seine-et-Marne,
sous la présidence de M^{me} Anne THIBAUT, Présidente et Maire d'ARVILLE.

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Mme Anne THIBAUT Maire d' ARVILLE - Présidente	Présente	Mme Isoline GARREAU Maire de DIANT	Absente
M. Vijay-Damien POIRIER Conseiller municipal Mairie de CESSON	Présent*	/	
M. Mathieu VISKOVIC Maire de NOISIEL – Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne 1er Vice-président	Présent	M. Pascal FOURNIER Vice-Président du Syndicat mixte COLVATRI	Absent
M. Gérard CHOMONT Maire de Crégy-les-Meaux - 2 ^{ème} Vice-président	Présent*	Mme Gisèle DEVIE Adjointe au Maire de GREGY-LES- MEAUX	Absente
M. Jean-François BERGAMINI Maire de CHANGIS-SUR-MARNE	Absent	/	
Mme Monique BOURDIER Maire de BOULEURS - 3 ^{ème} Vice- président	Présente*	Mme Analia HALLER Adjointe au Maire de ROISSY-EN- BRIE	Absente
Mme Joëlle VACHER Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ÉTANG – Membre du bureau	Présente	Mme Valérie BENARD Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRESIGNY	Absente
Mme Nicole VERTENEUILLE Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau	Excusée	Mme Béatrice RIOLET Adjointe au Maire de LA FERTE- GAUCHER	Absente

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20241118-24-34-DE
Date de télétransmission : 27/11/2024
Date de réception préfecture : 27/11/2024

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
M. Gérard CHANCLUD Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Secrétaire du bureau	Présent*	M. David CHARPENTIER Adjoint au Maire de ESBLY	Présent**
M. François BOUCHART Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau	Excusé pouvoir Mme THIBAUT	Mme Françoise SAVY Conseillère municipale – Mairie de COMBS LA VILLE	Absente
Mme Nathalie DUTRIAUX Adjointe au Maire CHAUMES-EN-BRIE - Membre du bureau	Présente*	M. Vincent MEVEL Maire de LARCHANT	Absent
M. Bernard JACOTIN Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau	Absent	M. Pierre YVROUD Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE	Absent
Mme Marie-Martine SALLES Adjointe au Maire de COMBS-LA-VILLE	Absente	/	
Mme Nicole BUROT Adjointe au Maire de EVRY-GREGY-SUR-YERRES	Présente	M. Laurent JACQUIN Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent
M. Patrick SNAKOWSKI Adjoint au Maire de LONGPERRIER	Absent	M. Jacques DELPORTE Adjoint au Maire de FERRIERES-EN-BRIE	Absent
M. Thierry SEGURA Maire de BOISSETTES	Excusé	Mme Martine WESOLOWSKI Conseillère municipale - Mairie de SOLERS	Absente
Mme Céline MICHARD Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE	Présente*	Mme Ornella GUY Conseillère municipale - Mairie de POINCY	Absente
M. Gilles GROSLEVIN Maire de SOLERS – Membre du bureau	Absent	Mme Pascale PRUNET Adjointe au Maire de CHEVRY-COSSIGNY	Absente
M. François RATIER Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE	Excusé	M. Serge DURAND Adjoint au Maire de LE MEE-SUR-SEINE	Présent
M. Julien BOUSSANGE Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent	Mme Valérie JACQUENET Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING	Absente
Mme Pascale LEVAILLANT Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX - 4 ^{ème} Vice-présidente	Présente*	Mme Claude RAIMBOURG Adjointe au Maire de DOUE	Absente
M. Alain AUBRY Maire du MESNIL-AMELOT	Absent	/	
Mme Ghyslaine COURET Adjointe au Maire de MONTÉVRAIN	Absente	M. Jacques KECK Adjoint au Maire de CROISSY-BEAUBOURG	Présent*

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Mme Eliane FERRER Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie	Présente	Mme Isabelle PERIGAULT Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire du PLESSIS-FEUX-AUSSOUX	Absente
Mme Emmanuelle VIELPEAU Adjointe au Maire de MEAUX	Absente	M. Didier ATTALI Conseiller municipal - Mairie de MEAUX	Absent
Mme Colette BOISSOT Adjointe au Maire de CHELLES	Présente*	Mme Annie FERRI Adjointe au Maire de CHELLES	Absente
Mme Marie-Liesse DUPUY Adjointe au Maire de MELUN	Absente	Mme Monique CELLERIER Adjointe au Maire de MELUN	Absente

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Membres titulaires du Conseil d'Administration	27
Membres suppléants du Conseil d'administration	27
Quorum	14
Présents	7
Présents prenant part au vote	6
Présents en visioconférence	9
Présents en visioconférence prenant part au vote	9
Pouvoirs	1
Votants	16

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monique BOURDIER

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Mme Chrystel LECLERC	Directrice générale des services
Mme Anne-Claire MÉLOT	Assistante de direction

La Présidente rappelle aux membres de l'assemblée les orientations qui président à la fixation des tarifs des missions facultatives. En application des articles L452-40 à L452-48 du Code général de la fonction publique, les missions à caractère facultatif exercées par les Centres de gestion au profit des collectivités qui le souhaitent peuvent être financées dans des conditions fixées par convention.

Ce principe de conventionnement a été retenu par le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne pour les missions optionnelles suivantes :

- Médecine préventive
- Prévention des risques professionnels
- Ressources humaines
- Assurance groupe
- Partenariat CNRACL
- Mission et appui itinérant
- Archiviste itinérant
- Mission handicap

- Médiation Préalable obligatoire
- Mission sociale
- Mission intérim
- Accompagnement à la protection des données à caractère personnel

Pour rappel, en 2024, de nouvelles missions optionnelles ont été mises en place :

- Réalisation de la paie
- Gestion de la carrière
- Référent déontologue de l'élu local
- Mise à disposition de matériels et prestations informatiques
- Prestations infrastructures et sauvegardes informatiques
- Assistance technique informatique

S'agissant de la tarification de ces missions optionnelles, l'objectif poursuivi par le Conseil d'Administration du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne est de garantir, à l'aide d'une comptabilité analytique, l'équilibre financier des missions assurées pour le compte des collectivités passant convention.

Pour 2025, le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne a fait le choix de maintenir stable ses taux de cotisation, cependant l'inflation annuelle moyenne prévue pour 2024 par la Banque de France étant de 2,5%, il convient de revaloriser dans la même proportion certains tarifs des missions facultatives.

Le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne propose de poursuivre sa politique de tarification qui distingue clairement l'accès aux missions facultatives selon que la collectivité est affiliée ou non au Centre de gestion, afin de fidéliser notamment les collectivités affiliées à titre volontaire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

VU :

- le code général de la fonction publique, notamment l'articles L452-30,
- la délibération N°23.39 fixant la participation des collectivités au titre des missions facultatives facturées à l'acte, moyennant convention, pour 2024,
- la délibération 24.33 fixant la mise en place de nouvelles prestations facultatives,

CONSIDÉRANT :

- que pour faciliter l'accès aux missions facultatives, la convention est pluriannuelle et signée jusqu'en 2026,
- que la proposition tarifaire 2025 des missions facultatives tient compte de la mise en place de nouvelles prestations de conseil juridique et statutaire et d'accompagnement administratif portant sur la constitution des dossiers de promotion interne,
- que la prestation carrière pour la vérification de l'historique de carrière et la gestion des arrêtés pour les collectivités (avancement de grade et avancement d'échelon) est intégrée dans la prestation « paie et carrière »,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE :

De fixer les tarifs 2025 des missions facultatives donnant lieu à convention tels qu'ils figurent dans le document annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Lieusaint, le 18 novembre 2024


Présidente du Centre départemental de gestion,
Maire d'Arville,

Anne THIBAULT
Officier de l'ordre national du Mérite

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.